

Lubrifiant minéral pour moteurs Diesel.

Recommandé pour tout moteur Diesel suralimenté ou atmosphérique fonctionnant dans des conditions sévères, en toutes saisons : camions, autocars, matériels de travaux publics et machines agricoles, nécessitant l'utilisation d'une huile monograde.

Recommandé pour une utilisation dans certaines transmissions, lorsqu'une huile monograde est demandée par le constructeur. Convient aussi pour les moteurs à Essence.

PERFORMANCES

NORMES / SPECIFICATIONS	SAE 50
API CC/SC	•

AVANTAGES

IGOL PRO 4 MONO assure des espacements de vidange de 15 000 kms jusqu'à 30 000 kms pour une utilisation trafic longue distance.

Très bon niveau de détergence qui permet de combattre la formation de dépôts.

Très bonnes propriétés anti-usure et anticorrosion assurant la longévité des moteurs et des transmissions.

Fiche technique



CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Grade de viscosité	SAE J 300	-	50
Masse vol. à 15°C	ASTM D4062	kg/m ³	856
Viscosité à 40°C	ASTM D7042	mm ² /s	120,3
Viscosité à 100°C	ASTM D7042	mm ² /s	18,3
Indice de viscosité	ASTM D2270	-	171
Point d'écoulement	ASTM D97 B	°C	-44
Point d'éclair VO	ASTM D92	°C	232
TBN (réserve d'alcalinité)	ASTM D 2896	mg KOH/g	14,78
Cendres sulfatées	ASTM D2896	% masse	1,2 max

Nota : Avant utilisation, toujours vérifier les préconisations du constructeur dans le manuel d'entretien.

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : III-IGOL055-2502

Date d'édition : 06/02/2026

Fiche technique

